

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC
TENUE LE 16 JUIN 2017, À COMPTER DE 12H15, À LA SALLE DE BAL DU FAIRMONT LE CHÂTEAU
FRONTENAC À QUÉBEC

PRÉAMBULE

L'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec est présidée par Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont en vertu des dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le Barreau*.

Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les participants et les remercie d'être présents en si grand nombre, ce qui démontre un intérêt pour leur ordre professionnel. Elle rappelle que le Conseil d'administration et la direction générale sont ici pour échanger, donner des informations et répondre aux questions.

Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont présente les membres de la tribune. Elle est accompagnée des vice-présidents Me Louis-François Asselin et Me Antoine Aylwin et de monsieur le bâtonnier élu Paul-Matthieu Grondin (aussi administrateur pour le dernier exercice). Des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2016-2017 sont également présents : Me Rima Kayssi, Me Maxime Roy, Me Christian Tanguay, Me Alain Blanchard, Me Stéphane Duranleau, Me Pierre Lévesque ainsi que Mme Louise Lafrenière, Mme Renée Piette et M. Louis Roy, représentants du public. Mes Jamilla Leboeuf et Nathalie Vaillant, également membres du Conseil d'administration, sont absentes.

Sont aussi présentes à la tribune : Me Lise Tremblay, directrice générale du Barreau du Québec, Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre de et Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre qui agit à titre de secrétaire de la présente Assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec.

Elle souligne finalement la présence de Me Pierre Lafrenière, président du Comité de finances et d'audit, M. Bernard Grandmont, associé chez Raymond Chabot Grant Thornton, M. Pierre Richard, directeur du service des finances du Barreau du Québec, Madame la bâtonnière Madeleine Lemieux, présidente du conseil d'administration du FARPBO, Me Maria De Michele, directrice générale du FARPBO, Me Linda Goupil, présidente du conseil d'administration du CAIJ, Me Nancy J. Trudel, directrice générale du CAIJ, M. Michel Lespérance, spécialiste des assemblées délibérantes et Me Marie-Christine Kirouack, directrice générale du PAMBA.

Avant de débiter, Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre, explique les instructions générales pour l'utilisation du système interactif qui permet à chaque participant de voter à l'aide de manette. Elle demande aux membres de remettre leur manette à la sortie de la salle.

1. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont demande à Me Sylvie Champagne de constater le quorum de l'assemblée. Me Champagne le confirme et confirme que l'on peut procéder à l'assemblée.

Elle mentionne que l'ordre du jour a été adopté par le Conseil d'administration le 27 avril 2017. Il est déposé pour présentation avec les autres documents sur le site Web du Barreau du Québec.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PRÉSENTATION DES RÈGLES APPLICABLES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**
3. **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 2 JUIN 2016**
4. **RAPPORT DE MME LA BÂTONNIÈRE CLAUDIA P. PRÉMONT SUR LES ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2016-2017**
5. **ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016-2017**
6. **COTISATIONS ANNUELLES DES MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC**
7. **NOMINATION DES AUDITEURS**
8. **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (FARPBO)**
9. **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)**
10. **RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)**

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

2. PRÉSENTATION DES RÈGLES APPLICABLES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Inf : Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont présente les principales règles de la *Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres du Barreau du Québec*. Cette politique a été adoptée par le Conseil d'administration le 1^{er} avril 2016 en vertu de l'article 62 du *Code des professions* et de l'article 15 (1) de la *Loi sur le Barreau*.

Elle confirme que ce sont les règles qui ont été utilisées l'an dernier. Elle comprend que les gens les ont reçues et en ont pris connaissance alors qu'elles étaient disponible sur le site Web du Barreau du Québec. Par conséquent, elle n'entend pas les expliquer de nouveau.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 2 JUIN 2016

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL

Inf : Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont considère qu'il n'est peut-être pas essentiel de demander à la secrétaire, Me Sylvie Champagne, de lire *in extenso* le procès-verbal et elle demande s'il y a un proposeur pour qu'elle soit dispensée de lire le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des membres tenue le 2 juin 2016.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DISPENSER la secrétaire de l'Ordre et la secrétaire de l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec de la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le 2 juin 2016, le texte ayant été disponible depuis le 19 mai 2017 sur le site Web du Barreau.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec tenue le 2 juin 2016.

4. **RAPPORT DE MME LA BÂTONNIÈRE CLAUDIA P. PRÉMONT SUR LES ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2016-2017**

Inf : Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont mentionne que son rapport d'activités fait partie du Rapport annuel du Barreau du Québec qui se trouve en ligne sur le site Web du Barreau du Québec.

Elle souligne que ce rapport résume ce qu'elle a présenté lors du dernier Conseil des sections en mai 2017. En raison du temps alloué, elle ne discutera que de certains dossiers particuliers, mais elle réfère les membres au rapport annuel pour le résumé de son bilan. Elle réfère également à l'hyperlien permettant d'accéder au bilan complet de son mandat également inclus au rapport annuel.

Elle souhaite porter à l'attention des membres certains dossiers ayant marqué la dernière année ou qui lui tiennent particulièrement à cœur.

Un Barreau près des citoyens

Lors des inondations du printemps 2017, le Barreau du Québec a agi avec beaucoup de célérité afin de remplir sa mission de protection dans les meilleurs délais. Une trousse d'information juridique a été rendue disponible en ligne rapidement après le début des inondations. Une ligne téléphonique offrant de l'information juridique a également été mise à la disposition des citoyens. Plusieurs membres du Barreau du Québec ont agi à titre de bénévoles dans leurs sections. Monsieur le vice-président Aylwin et elle-même ont donné des entrevues dans les médias afin de publiciser la trousse d'information juridique. Elle remercie toute l'équipe du Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques du Barreau du Québec qui a travaillé à la conception de cette trousse.

Elle donne des statistiques relativement à la trousse d'information juridique :

- ✓ 137 458 internautes rejoints par les réseaux sociaux;
- ✓ 3035 téléchargements;
- ✓ 5296 pages vues.

Plusieurs employés du Barreau du Québec ont également participé à des rencontres dans les régions touchées par les inondations.

Une campagne publicitaire pour les citoyens

À la suite des discussions durant la dernière année sur une campagne publicitaire pour les citoyens, la campagne « Vous avez droit » a été lancée en avril dernier. Elle vise à donner une image positive des avocats qui accompagnent les citoyens dans la réalisation de leurs projets. Le ton de la campagne est positif. Elle donne des exemples de concepts utilisés dans le cadre de la campagne publicitaire.

La campagne publicitaire utilise plusieurs véhicules : campagne télévisée, micro-site, capsules vidéos et panneaux publicitaires. Le micro-site est simple à consulter. La campagne débutera bientôt l'utilisation des panneaux publicitaires. Elle donne plusieurs exemples de concepts utilisés pour les panneaux publicitaires.

Elle donne les statistiques de la campagne publicitaire :

- ✓ 137 458 internautes rejoints par les réseaux sociaux;
- ✓ 3 035 téléchargements;
- ✓ 5 296 pages vues.

La capsule publicitaire télévisée est diffusée aux membres de l'Assemblée générale.

Un Barreau moderne

Le Barreau du Québec a pris le virage numérique avec le nouveau *Journal du Barreau* :

- ✓ 9 921 téléchargements au 23 mai 2017;
- ✓ Web, mobile, accessible partout, en tout temps.

Le Barreau du Québec offre aussi le clavardage Info-Barreau :

- ✓ 507 demandes de clavardage au 31 mars 2017, incluant 185 demandes du public et 322 demandes des membres du Barreau du Québec.

Un Barreau au service des membres

- ✓ Ligne info-déonto : 3 396 demandes d'information;
- ✓ Outils d'aide à la pratique : 12 trousseaux accessibles sur le web;
- ✓ Activités de formation pour tous : 249 activités en salle et 82 formations en ligne;
- ✓ Projet Panorama : Pour une plus grande diversité ethnoculturelle et une véritable inclusion dans la profession. Les cabinets et contentieux signataires de ce programme s'engagent à une plus grande diversité. À l'an 1 du programme, le Barreau du Québec a collecté des données statistiques afin de mesurer et le chemin à faire. Elle souligne que des membres issus de communautés culturelles siègent sur les comités du Barreau du Québec et sont présents partout dans la profession.

Un Barreau à l'heure des changements

- ✓ Rapport sur la tarification horaire : Ce rapport ne s'adresse pas uniquement aux plus grands bureaux. Elle invite les membres à aller suivre la formation sur le web;
- ✓ Changement de culture judiciaire : À la suite de l'adoption du nouveau *Code de procédure civile*, le Barreau du Québec a fait des représentations auprès de la magistrature et auprès du ministère relativement aux prochains amendements législatifs. Un comité a été mis sur pied suite à une demande

des membres afin de faire le suivi des problématiques découlant de l'adoption du nouveau Code de procédure civile. Un article est publié dans le Journal du Barreau du Québec afin de faire le suivi de ces travaux;

- ✓ Accès à la justice : Le Barreau du Québec siège à la Table sur les délais en justice criminelle et pénale présidée par le bâtonnier Bernard Synott et qui réunit des membres de la magistrature, des procureurs du directeur des poursuites criminelles et pénales et des avocats de la défense. Cette table vise à améliorer les délais en matière criminelle. Le Barreau du Québec pilote plusieurs dossiers à cet égard. Le guide s'adressant aux citoyens qui désirent se représenter seul en matière criminelle est mis à jour. Une telle situation peut créer des difficultés et des délais en raison du manque de connaissances juridiques des citoyens. La ligne 1-800 vise notamment à régler cette problématique.

Une nouvelle gouvernance efficace et efficiente

La nouvelle gouvernance mise sur pied en 2015 est efficace et efficiente :

Dépenses	2014-2015 (ancienne gouvernance)	2015-2016 (vers la nouvelle gouvernance)	2016-2017 (nouvelle gouvernance)	Impacts sur 3 ans
INSTANCES DÉCISIONNELLES	327 791 \$	255 082 \$	140 899 \$	Près de 60 % de réduction des dépenses
RELATIONS INTERNATION ALES	77 783 \$	35 247 \$	31 780 \$	Près de 60 % de réduction des dépenses
CABINET DU BÂTONNIER ET VICE- PRÉSIDENTE	117 148 \$	84 103 \$	61 606 \$	Près de 50 % de réduction des dépenses

Rapport annuel de la bâtonnière

Madame la bâtonnière Prémont réfère les membres au rapport annuel 2016-2017, plus particulièrement les pages 7 et suivantes. Elle souhaite souligner deux réalisations additionnelles :

- Le Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale : Le Forum se réunit deux fois l'an. Il travaille à la mise en place d'une ligne 1 800 Justice qui permettraient de référer le citoyen au bon organisme, à la bonne personne. Ils travaillent également à l'organisation d'une journée de réflexion en matière d'accès à la justice civile et familiale à l'automne 2017. On a beaucoup parlé de délais en matière criminelle et pénale suite à l'arrêt *Jordan*, mais il est important de discuter aussi d'accès à la justice civile et

familiale. Le Forum national sur l'accès à la justice permet également d'échanger et de réseauter afin d'en apprendre plus sur les projets en cours ailleurs au Canada.

- Justice dans le Nord : Le groupe de travail sur la Justice dans le Nord est un projet important pour elle et pour le nouveau bâtonnier élu. Ils travaillent notamment à l'élaboration d'une formation sur les particularités de la culture autochtone et à la création d'une bourse d'études qui sera remise à des étudiants autochtones de l'École du Barreau dès la prochaine session. Le Barreau du Québec travaille également avec les autres barreaux canadiens sur d'autres comités (Vérité et réconciliation).

5. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016-2017

Inf : Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont indique que le Conseil d'administration a approuvé les états financiers pour l'exercice 2016-2017 le 24 mai 2017. Les documents ont été déposés sur le site Web du Barreau du Québec et les membres en ont pris connaissance.

Elle souligne que le Comité des finances et d'audit créé par le Conseil d'administration lui rend compte de ses activités. Il possède un pouvoir de recommandation auprès du Conseil d'administration. Son mandat consiste à :

- Examiner l'information financière et les conventions comptables;
- Effectuer la gestion financière;
- Surveiller le processus d'audit externe;
- Surveiller les contrôles internes;
- S'occuper de la gestion des risques.

Sont membres du Comité de finances et d'audit : Me Pierre Laferrière, à titre de président, Me Jamilla Leboeuf, Me Paul-Matthieu Grondin, Mme Renée Piette, M. Pierre Richard, Me Lise Tremblay et Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont. Sont invités à participer à certaines séances M. Bernard Grandmont et M. Marc Yergeau de RCGT.

Tout d'abord, Mme la bâtonnière Prémont présente les cinq fonds du Barreau du Québec et leurs rôles :

- ✓ Fonds général : Opérations et activités courante;
- ✓ Fonds d'études juridiques : Activités liées à la promotion de la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la formation, la recherche et l'information juridiques;
- ✓ Fonds d'indemnisation : Remboursement de réclamations lorsqu'un avocat utilise des sommes d'argent à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans le cadre de l'exercice de la profession;
- ✓ Fonds APTA : Aide financière pour les membres pendant une période où les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes à la suite de la

- naissance ou de l'adoption d'un enfant;
- ✓ Fonds d'opérations de l'immeuble : Gestion de l'immeuble : opérations, taxes, entretien, réparations.

Par la suite, Madame la bâtonnière Prémont présente les faits saillants de l'exercice financier 2016-2017 (au 31 mars 2017). Elle mentionne que le Fonds général termine avec un excédent des revenus sur les dépenses de 2 769 636 \$. Cet excédent s'explique par une gestion serrée des dépenses ainsi qu'à une décroissance des dépenses. Quant au Fonds d'études juridiques, il y a des surplus réservés cumulés de 2 480 000 \$ en raison de l'engagement du Conseil d'administration de maintenir un Fonds équilibré.

Par la suite, la bâtonnière Prémont présente les résultats cumulés des cinq fonds, les excédents des revenus sur les dépenses pour chacun des Fonds et les surplus cumulés au 31 mars 2017 au moyen de graphiques.

6. COTISATIONS ANNUELLES DES MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont présente le Tableau des cotisations pour l'exercice 2018-2019.

1) Cotisation au Fonds général

Considérant la bonne situation financière, elle recommande pour l'exercice 2018-2019 une diminution de 200 \$ et un rabais de 50 \$ pour une cotisation annuelle de 880,25 \$ (890,25 \$ en incluant la cotisation au Fonds APTA de 10 \$). Elle souligne, chiffres à l'appui, où se situe la cotisation annuelle par rapport aux autres provinces canadiennes. Elle souligne que la cotisation est la deuxième moins élevée au Canada.

Elle présente les éléments clés qui justifient une telle cotisation :

- ✓ Résultats de l'exercice financier 2016-2017;
- ✓ Surplus cumulés non affectés de 10 896 000 \$;
- ✓ Règle de saine gestion des surplus cumulés non affectés (20 %);
- ✓ Prévisions budgétaires 2017-2018 (Gestion serrée des dépenses);
- ✓ Impacts positifs des nouvelles technologies actuellement en cours de déploiement - téléphonie et refonte du Tableau de l'Ordre;
- ✓ Résultats de l'étude démographique des membres du Barreau : Stabilité du nombre de membres pour les prochaines années;
- ✓ Capitalisation suffisante du Fonds d'indemnisation;
- ✓ Résultat de l'analyse du programme APTA.

Madame la bâtonnière Prémont présente la première recommandation du Conseil d'administration :

DE MAINTENIR la cotisation au Fonds général à 1 130,25 \$ pour l'exercice financier 2018-2019 (soit le même montant que pour l'exercice financier 2017-2018).

D'ACCORDER une diminution de 200 \$ ainsi qu'un rabais annuel ponctuel de 50 \$.

Par conséquent, **DE FIXER la cotisation à 880,25 \$ pour l'exercice 2018-2019** (avec les ajustements usuels pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice).

1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Avocats à la retraite
281,00 \$	586,50 \$	726,50 \$	880,25 \$	130,00 \$

Me Tessier propose la recommandation du Conseil d'administration. Me Carrier appuie la proposition. Me Charles Denis demande le vote. Le résultat du vote est le suivant :

98 pour, 2 contre.

2) Cotisation au Fonds d'indemnisation

Madame la bâtonnière Prémont présente la deuxième recommandation du Conseil d'administration :

DE FIXER la cotisation au Fonds d'indemnisation à 0 \$ pour l'exercice financier 2018-2019.

Me Lacoste propose la recommandation du Conseil d'administration. Me Gervais appuie la proposition. Monsieur le bâtonnier Clément Massé demande le vote. Le résultat du vote est le suivant :

115 pour et 6 contre.

3) Cotisation au programme APTA

Madame la bâtonnière Prémont présente la troisième recommandation du Conseil d'administration :

DE FIXER la cotisation au Programme d'assistance parentale APTA à 10 \$ pour l'exercice 2018-2019 (sans ajustements pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice);

Les membres approuvent à l'unanimité cette recommandation.

4) Cotisation au PAMBA

Madame la bâtonnière Prémont présente la quatrième recommandation du Conseil d'administration :

DE FIXER la cotisation au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec PAMBA à 25,50 \$ pour l'exercice 2018-2019 (sans ajustements pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice).

Me Synnott propose la recommandation du Conseil d'administration. Me Leggett-Bachand appuie la proposition. Me Louis Savoie demande le vote. Le résultat du vote est le suivant :

121 pour, 2 contre.

5) Cotisation au CAIJ

Madame la bâtonnière Prémont présente la cinquième recommandation du Conseil d'administration :

DE FIXER l'indexation de la cotisation du CAIJ à un taux de 1,58 % pour l'exercice 2018-2019;

Par conséquent, **DE FIXER** la cotisation annuelle au CAIJ pour l'exercice 2018-2019 à 462,55 \$ (avec les ajustements usuels), soit :

Moins de 1 année	Plus de 1 an	Plus de 2 ans	Plus de 3 ans
139,10 \$	319,20 \$	392,45 \$	462,55 \$

Les membres approuvent à l'unanimité la recommandation.

6.1 RECOMMANDATIONS - COTISATIONS ANNUELLES DES MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des finances et d'audit;

CONSIDÉRANT les éléments suivants qui doivent être tenus en compte :

- Les résultats de l'exercice financier actuellement en cours, soit l'exercice 2016-2017. Les résultats au 30 novembre 2016 démontrent

que l'exercice financier 2016-2017, se terminerait avec un surplus d'au moins 1 500 000 \$ - *Voir le document déposé au point 5.1 de l'ordre du jour - Rapport financier - notamment les pages 1, 2 et 3 - État des revenus et dépenses au 30 novembre 2016;*

- L'évolution projetée des surplus cumulés (surplus non réservés). Si la tendance se maintient, ces surplus cumulés seraient de 9 987 000 \$ au 31 mars 2017 - *Voir le document déposé au point 5.1 de l'ordre du jour - Rapport financier - page 4 - Évolution projetée des surplus cumulés;*
- Les orientations dégagées par les membres du CA à l'égard des surplus cumulés et fondés sur les recommandations des auditeurs du Barreau du Québec à l'effet que le niveau de surplus cumulés (surplus non réservés) jugé acceptable et souhaitable dans le cadre d'une saine gestion est de 20 % des charges fixes du Fonds général, soit une somme d'environ 5 500 000 \$;
- Les orientations dégagées par les membres du CA à l'effet que les cotisations des membres doivent être ajustées à la réalité financière du Barreau du Québec et que dans ce cadre, elles doivent être fixées en tenant en compte que le niveau des surplus cumulés dépasse actuellement, selon les projections, le seuil de 20 % - *Voir le document déposé au point 5.1 de l'ordre du jour - Rapport financier - page 4 - Évolution projetée des surplus cumulés;*
- La demande des membres du CA d'évaluer l'opportunité le cas échéant, de consentir un rabais de la cotisation ou de consentir une diminution de la cotisation ou de consentir un mode hybride - diminution et rabais de la cotisation ou tout autre mode que le Comité des finances et d'audit pourrait juger opportun;
- Les tendances démographiques de la population en général et plus spécifiquement les tendances démographiques des seuls membres de l'ordre constatées au rapport de projections démographiques du Barreau du Québec préparé par la firme d'actuaire Normandin Beaudry;
- Les projections budgétaires 2017-2018, lesquelles démontrent notamment un serré des dépenses - *Voir le document déposé sous le point 3.1.3 de l'ordre du jour - budget 2017-2018 ajusté du Fond général;*
- L'historique de l'évolution des cotisations et de la prime d'assurance responsabilité professionnelle depuis 2011-2012 jusqu'à ce jour;
- Les projections des cotisations pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020, et 2020 et 2021 et leurs impacts sur les surplus cumulés - *Voir le document déposé sous le point 3.1.2 - Faits saillants - les diapositives numérotées 19 à 22 inclusivement;*

- Les climats économiques généraux tant du point de vue mondial, canadien et local et les répercussions que ces derniers peuvent avoir sur les revenus de placements et des dépenses de l'organisation;
- La capitalisation suffisante du Fonds d'indemnisation au 31 mars 2016 selon l'étude de nos auditeurs, laquelle précisait que cette capitalisation suffisante le serait pour de nombreuses années;
- Le fait qu'il n'existe aucun dossier particulier susceptible d'affecter cette capitalisation suffisante selon toutes les données connues à ce jour;
- Les résultats de l' « Analyse de la cotisation spéciale du programme APTA en fonction de l'évolution de la clientèle du Barreau du Québec » préparé par la firme-conseils RCGT et daté du 6 novembre 2015 et la conclusion de cette analyse à l'effet que la cotisation devrait être réduite de 5 \$;
- La résolution 10.5 adoptée par l'Assemblée générale annuelle des membres du 1^{er} juin 2013 approuvant l'indexation de la cotisation au Fonds PAMBA;
- Les discussions et réflexions actuellement en cours quant à ce programme et à d'autres façons de faire à moindre coût;

CONSIDÉRANT les recommandations du Conseil d'administration;

FONDS GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'administration;

DE MAINTENIR la cotisation du Fonds général à 1 130,25 \$ pour l'exercice 2018-2019 (soit le même montant de cotisation que pour l'exercice 2017-2018)

D'ACCORDER une diminution de 200 \$ ainsi qu'un rabais ponctuel de 50 \$.

Par conséquent, DE FIXER la cotisation à 880,25 \$ pour l'exercice 2018-2019 (avec ajustements usuels pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice), soit :

1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Avocats à la retraite
281,00 \$	586,50 \$	726,50 \$	880,25\$	130,00 \$

FONDS D'INDEMNISATION

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'administration;

DE FIXER la cotisation au Fonds d'indemnisation à 0 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;

APTA

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'administration;

DE FIXER la cotisation au Programme d'assistance parentale APTA à 10 \$ pour l'exercice 2018-2019 (sans ajustements pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice);

PAMBA

CONSIDÉRANT la lettre transmise le 4 mai 2017 à la bâtonnière par Me François Lajoie, Ad. E., président du Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), relativement à la cotisation pour l'exercice financier 2018-2019;

CONSIDÉRANT la résolution 10.5 adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres du 1^{er} juin 2013 approuvant l'indexation de la cotisation au Fonds PAMBA;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'administration;

DE FIXER la cotisation au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec PAMBA à 25,50 \$ pour l'exercice 2018-2019 (sans ajustements pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice).

6.2 COTISATION AU CAIJ

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la lettre de Me Kim Lachapelle, présidente du conseil d'administration du CAIJ, du 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT que les besoins financiers estimés du CAIJ pour l'exercice 2018-2019 seront comblés avec l'indexation de la cotisation actuelle du CAIJ (2017-2018), selon le taux d'indexation utilisé par le Barreau du Québec soit l'IPC en vigueur à Montréal (1,58 %);

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'administration;

DE FIXER l'indexation de la cotisation du CAIJ à un taux de 1,58 % pour l'exercice 2018-2019;

Par conséquent, DE FIXER la cotisation annuelle au CAIJ pour l'exercice 2018-2019 à 462,55 \$ (avec les ajustements usuels), soit :

Moins de 1 année	Plus de 1 an	Plus de 2 ans	Plus de 3 ans
139,10 \$	319,20 \$	392,45 \$	462,55 \$

7. NOMINATION DES AUDITEURS

Inf : Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont souligne que suite à l'assemblée générale annuelle 2016, le Barreau du Québec a tenu un appel d'offres auprès de six firmes comptables pour le mandat des auditeurs. Le Comité des finances et d'audit a étudié les soumissions obtenues. Trois firmes ont été rencontrées par le comité. Ce dernier a présenté ses recommandations au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration recommande de nommer la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* à titre d'auditeurs du Barreau du Québec pour une période de cinq ans, soit les exercices 2017-2018 à 2021-2022.

Les membres approuvent à l'unanimité cette recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la résolution 10 adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres du 2 juin 2016 de procéder à un appel d'offres pour les services d'auditeurs dès l'an prochain, afin de faire une recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec pour l'exercice 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du Barreau du Québec (ci-après le « CA ») a mandaté le Comité des finances et d'audit (ci-après le « CFA ») afin de procéder avec un appel d'offres sur invitation concernant les services de certification et services connexes (ci-après « l'appel d'offres »);

CONSIDÉRANT la recommandation du CFA et l'accord du CA, d'étendre le processus d'appel d'offres pour y inclure les organisations satellites du Barreau du Québec, nommément la Corporation de services du Barreau du Québec, le PAMBA, l'École du Barreau, la Fondation du Barreau du Québec, le Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau et l'École de sténographie judiciaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du CFA et entérinée par le CA d'inviter

les firmes EY, KPMG, PWC, RICHTER, PSB Boisjoli ainsi que la firme actuelle d'auditeurs, soit la firme RCGT;

CONSIDÉRANT que l'exercice s'est déroulé selon le calendrier suivant :

- 8 mars, transmission de l'appel d'offres;
- 29 mars, réception des offres de toutes les firmes invitées;
- 3 avril, rencontre du CFA pour évaluer les propositions reçues et déterminer les soumissionnaires retenus pour une entrevue en personne;
- 26 avril, rencontres avec les firmes RICHTER, RCGT et PWC;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le CFA s'est doté d'une méthodologie d'évaluation;

CONSIDÉRANT que les opérations d'audit de la grande majorité des entités sont opérées simultanément par le Service des finances du Barreau du Québec et que la multiplicité de firmes d'audit ne permettrait plus d'atteindre les présents objectifs de livraison;

CONSIDÉRANT que les différentes directions n'ont pas exprimé d'insatisfaction en regard des services rendus par RCGT;

CONSIDÉRANT que la firme RCGT a présenté la structure de coûts (toutes entités confondues) la plus avantageuse parmi les 6 soumissions;

CONSIDÉRANT que le Comité fera parvenir les conclusions de l'appel d'offres à chacune des entités incluses à l'appel d'offres sur approbation de la recommandation du CFA par le CA;

CONSIDÉRANT que le CFA considère que le Barreau du Québec devrait se doter d'une ligne directrice prévoyant de faire un appel d'offres quinquennal;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des finances et d'audit incluses dans le sommaire exécutif daté du 15 mai 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'administration;

DE NOMMER Raymond, Chabot, Grant, Thornton, auditeurs du Barreau du Québec pour un terme de 5 ans à compter de l'exercice financier 2018-2019.

8. **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (FARPBO)**

Inf : Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont invite Mme la bâtonnière Madeleine Lemieux,

présidente du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle (ci-après FARPBO) à venir présenter le rapport annuel du FARPBO.

Elle est heureuse de présenter le rapport annuel 2016 qui est accessible aux membres en ligne. Elle confirme que la situation va bien au FARPBO. Malgré une diminution de la prime de 152 \$ par assuré en 2016, le FARPBO a terminé l'année avec un excédent annuel de 6,5M \$. De façon générale, tout a augmenté, sauf les revenus de placement. Au niveau des sinistres, le passif a augmenté de moins de 2M \$. Aucune augmentation alarmante. Elle confirme que le FARPBO respecte en tout temps les exigences de l'AMF.

Elle réfère au tableau comparatif des primes d'assurance payées dans les autres provinces canadiennes. Le Québec offre la couverture la plus élevée et la prime la moins élevée en plus de ne pas avoir de franchise d'assurance. Elle souligne qu'un ensemble de facteurs peut expliquer pourquoi la prime est basse au Québec. Principalement, le FARPBO est un organisme à but non lucratif et ses activités sont très bien gérées. Elle salue d'ailleurs l'excellent travail de la directrice générale Me Maria De Michele et son équipe. Le FARPBO a 29 ans d'expérience et emploie un personnel compétent.

Quant au paiement des indemnités et frais de défense, elle réfère les membres à un graphique qui fait état des paiements. Ces données expliquent la réduction possible de la cotisation. Elle réfère ensuite les membres à un graphique qui fait état des réclamations par domaine de droit. Les domaines entraînant le plus de réclamations sont le droit des affaires, le droit civil, la responsabilité professionnelle, le droit de la famille et la fiscalité. Elle réfère ensuite à un graphique qui détaille les fautes alléguées au soutien des réclamations. Plus de la moitié des réclamations découlent d'une question de compétence. Le non-respect des délais est également une source importante de réclamations.

Elle réfère aussi à un graphique qui détaille le pourcentage de réclamation par nombre d'avocats au sein du cabinet. Finalement, elle réfère à un dernier graphique qui détaille le pourcentage de réclamations en fonction de l'âge de l'avocat. Le partage est assez équitable par tranche d'âge.

Elle confirme qu'un fort pourcentage des réclamations surviennent dans le cadre d'une demande reconventionnelle intentée en réponse à une action sur compte.

Madame la bâtonnière Lemieux souligne l'excellent travail de prévention fait par le FARPBO et plus particulièrement par Me Guylaine Lebrun qui investit beaucoup de temps à cet égard. Dans cette optique, le FARPBO publie le bulletin *Praeventio* et donne de la formation en ligne.

Madame la bâtonnière Lemieux souligne que le FARPBO a transmis un sondage aux assurés. Le taux de satisfaction est de 100 %. Le FARPBO est au service des membres. Il assure la solvabilité de tous les avocats.

Elle termine en félicitant l'équipe du FARPBO sous la direction générale de Me Maria De Michele. Me Marie-Josée Bélainky s'occupe de la direction affaires juridiques, et

Me Sophie Archambault s'occupe de la direction du service des sinistres.

Un membre demande si le sondage a également été transmis aux membres qui ont reçu un avis de négation de couverture.

Madame la bâtonnière Lemieux invite la directrice générale du FARPBO, Me De Michele, à répondre à cette question. Elle répond qu'il y a très peu d'avis de négation de couverture. Cela arrive dans des cas de fraude ou d'investissements non garantis. Elle confirme par conséquent que seuls les membres ayant bénéficié de la couverture ont été sondés.

Un membre demande quelle sera le montant de la cotisation pour le prochain exercice.

Me De Michele confirme que la cotisation pour l'exercice 2018-2019 doit être adoptée par le Conseil d'administration suite aux recommandations du Conseil des sections. Cette dernière devrait être adoptée en septembre prochain.

Madame la bâtonnière Prémont remercie chaleureusement Mme la bâtonnière Lemieux et tous les membres du Conseil d'administration pour leur excellent travail auprès du FARPBO.

9. **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)**

Inf : Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont invite Me Linda Goupil, présidente du conseil d'administration du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), à venir présenter le rapport de la dernière année.

Me Goupil, en son nom personnel et au nom des membres du Conseil d'administration, souligne le travail accompli par la bâtonnière et son équipe. Elle souligne que toute l'information pertinente est disponible sur le site internet du CAIJ.

Elle souligne l'excellent travail de l'équipe du CAIJ pour répondre aux besoins des avocats dans les 17 régions 26 000 membres. L'objectif du CAIJ est d'offrir services de qualité à ses clients. Lorsque les clients sont sondés sur les services du CAIJ, ils en sont généralement très satisfaits.

L'organisation du CAIJ permet également la réalisation de plusieurs projets. Elle invite le CAIJ à continuer de suivre le désir des clients d'être inventifs et créatifs, de relever des nouveaux défis. Elle invite les membres à s'y intéresser et s'y investir, puisque le CAIJ appartient collectivement aux membres.

Madame la bâtonnière Prémont remercie chaleureusement Me Goupil et tous les membres du Conseil d'administration pour leur excellent travail auprès du CAIJ.

10. **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)**

Inf : Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont invite Me Marie Christine Kirouack, directrice du Programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA), à venir présenter le rapport annuel.

Me Kirouack mentionne que Me François Lajoie, président du Conseil d'administration, ne peut pas être présent et s'en excuse.

Elle rappelle que le PAMBA, programme de référence et d'aide, existe depuis 23 ans. Il s'agit de plus de 1860 heures de consultation par année. Le programme assure la confidentialité la plus stricte aux membres qui consultent. Le PAMBA appartient aux membres. Comme il est mutualisé, le PAMBA ne coûte vraiment pas cher. La cotisation au PAMBA représente moins de 1 % de la cotisation annuelle totale.

Me Kirouack ajoute que l'année 2017 a été des plus occupées. Le PAMBA a franchi le seuil des 1 093 demandes traitées (dossiers référés avec soutien thérapeutique). Cette demande confirme la nécessité et la pertinence du programme. Lors des deux derniers exercices financiers, le PAMBA est venu en aide à 10% des membres. Elle donne quelques statistiques en lien avec les membres ayant consulté le PAMBA, notamment:

- ✓ 1,6 % d'entre eux ont des idées suicidaires (danger imminent pour la vie);
- ✓ 9,9 % ont des fantasmes d'accident (risques réels et avérés pour l'intégrité physique);
- ✓ 70,3 % présentent des conséquences de nature physique reliées à leurs difficultés (insomnie, etc.);
- ✓ Au point de vue démographique, deux tiers des demandes sont présentées par des femmes ;
- ✓ 50,2 % des demandes sont présentées par des membres de 22 à 35 ans;
- ✓ 28 % vivent des problèmes de nature familiale;
- ✓ 27,7 % vivent des difficultés au travail;
- ✓ 19,3 % présentent des symptômes liés à la dépression ou la dépression professionnelle.

Elle termine en soulignant une donnée des plus troublantes. 16,9 % de l'ensemble des dossiers concernent des traumatismes (phénomène qui est apparu depuis un peu plus de 5 ans) (par exemple : harcèlement sexuel, agression sexuelle, menaces de tout type, agression physique, voies de faits, vandalisme, enlèvement, kidnapping et meurtre). Elle souligne qu'un nouveau phénomène est apparu qui existait moins auparavant. Alors qu'avant on ne s'attaquait pas aux avocats, il y a de plus en plus de menaces à leur endroit et d'atteinte à leur intégrité. Dans ce contexte, il est difficile de travailler.

Me Kirouack remercie le Barreau du Québec qui a donné suite à la demande du

PAMBA d'ajouter leur numéro de téléphone sur la carte de membre.

Au niveau financier, elle confirme des revenus de 570 000 \$ et des dépenses de 506 000 \$. L'excédent annuel (63 000 \$) s'amointrit. Elle confirme que le PAMBA n'a pas fait de publicité cette année et qu'elle n'a pas pris de vacances.

Elle souligne qu'elle est heureuse de la reconduction de la cotisation au PAMBA pour la prochaine année. Des ressources sont nécessaires considérant la demande de plus en plus criante pour l'aide offerte par le PAMBA. Elle est également heureuse que le nouveau bâtonnier élu confirme dans son programme l'importance d'assurer la pérennité du PAMBA.

Me Kirouack annonce que l'Association des avocates et avocats de provinces a décidé de procéder à une levée de fonds au bénéfice du PAMBA lors de son prochain congrès qui se déroulera du 28 au 30 septembre prochain.

Elle termine en remerciant les membres du Conseil d'administration du PAMBA.

Madame la bâtonnière Prémont remercie chaleureusement Me Kirouack et tous les membres du Conseil d'administration pour leur excellent travail auprès du PAMBA.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Inf : Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont remercie les membres présents. Elle souligne la qualité du contenu des formations données dans le cadre des Journées du Barreau du Québec et espère que les membres les ont appréciées. Elle constate que les avocats sont prêts à prendre un virage innovation.

Elle remercie les membres du Conseil d'administration pour leur travail. Elle souhaite le meilleur des succès au bâtonnier élu Paul-Matthieu Grondin et au prochain Conseil d'administration. Elle réitère sa disponibilité pour continuer de contribuer aux activités du Barreau du Québec, si nécessaire.

En terminant, elle remercie à nouveau les membres présents et souligne qu'elle est fière du Barreau du Québec.

Avec l'appui de Me Lisa Bérubé, elle procède à la clôture de l'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec.

La Secrétaire de l'Assemblée générale annuelle des membres du
Barreau

M^e Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre

